

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013 B203-DE
Date de télétransmission : 24/05/2013
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 MAI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B203

OBJET : Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - Résidentialisation et requalification des espaces extérieurs "Domaine de Tintaine" à Pertuis - 43 logements - Famille et Provence

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_04

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

**Objet : Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire -
Résidentialisation et requalification des espaces extérieurs « Domaine de
Tintaine » à Pertuis - 43 logements – Famille et Provence
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Famille et Provence sollicite l'octroi d'une subvention de **25 460 €** pour la
résidentialisation et la requalification des espaces extérieurs du groupe « Domaine
de Tintaine » à Pertuis.

Exposé des motifs :

Par délibération N° 2009-A060 du 15 mai 2009, le Conseil de Communauté avait
limité la prise en charge des opérations de résidentialisation et de requalification
des espaces extérieurs des logements sociaux aux secteurs identifiés au titre de la
Politique de la Ville.

La délibération N° 2012-A123 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 étend
cette prise en charge aux quartiers d'habitat social concentrant des difficultés
urbaines et sociales similaires à ces secteurs.

C'est le cas du « Domaine de Tintaine » à Pertuis, constitué de 43 logements (1 bâtiment collectif de 27 logements et 16 logements individuels) mis en location en 2000.

En effet, ce patrimoine subit depuis de nombreuses années un transit important de personnes et de voitures qui s'introduisent dans la résidence pour des stationnements momentanés en utilisant les parkings et certains espaces verts privatifs. Ce contexte induit des problèmes de détérioration des équipements et des espaces extérieurs, ainsi que des problèmes récurrents d'insécurité (cambriolages, squats...), notamment dans les sous-sols et garages.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, une requalification des espaces ainsi qu'une délimitation plus affirmée entre l'espace public et l'espace privé apparaît nécessaire.

Le programme de travaux prévisionnel se décline ainsi:

- Résidentialisation « fermeture de la résidence » (*construction et renforcement de clôtures, mise en place d'un portail et de deux portillons*)
- Requalification des espaces extérieurs (*réfection de la voirie, signalisation et marquage au sol, reprise de l'éclairage, traitement des cheminements et reprise de l'escalier, implantation de mobilier urbain*)
- Gestion du contrôle d'accès (*mise en place d'un système de contrôle d'accès (interphonie/vidéophonie)*).

Le démarrage des travaux est prévu en mai 2013 pour une durée de 4 mois.

Le coût de ces travaux s'élève à 272 424 € TTC.

↳ La subvention sollicitée au titre des aides dédiées à la résidentialisation et la requalification des espaces extérieurs, en application des délibérations **N° 2009-A060 et N° 2012-A123** s'élève à **25 460 €**, soit 10% du montant H.T.

Plan de financement prévisionnel :

Région (<i>requalification des espaces extérieurs</i>)	26 718 €
CPA	25 460 €
Fonds propres	220 246 €
TOTAL	272 424 €

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
Pertuis	Famille et Provence	Requalification des espaces extérieurs du Domaine de Tintained	Domaine de Tintaine 84 12 PERTUIS	43	272 424 €	Résidentialisation (10% du coût H.T.)	25 460 €
Total subventions							25 460 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°2009-A060 du Conseil communautaire du 15 mai 2009 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur de la résidentialisation des logements sociaux ;

VU la délibération N°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération N°2012-A123 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 modifiant la délibération N° 2009-A060 (élargissement du périmètre d'intervention des opérations de requalification des espaces extérieurs des quartiers d'habitat social) ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 2 mai 2013 ;

Dispositif :

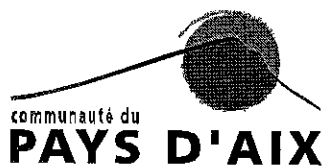
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **25 460 €** à Famille et Provence ;

DIRE que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;

APPROUVER les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;

AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention.



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT**

**Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Service Habitat**

N°

CONVENTION

entre

**la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
et
Famille et Provence**

**Résidentialisation et Requalification des espaces extérieurs
du groupe « Domaine de Tintaine »
Situé à Pertuis**

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération de requalification des espaces extérieurs du groupe « Domaine de Tintaine » réalisée par Famille et Provence.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en
exécution de la délibération du Bureau en date du 16 mai 2013 d'une part,

ET

Famille et Provence, représentée par son Directeur Général, Monsieur Alain
COURAZIER, agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en
date du 7 février 2013 d'autre part,

Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Résidentialisation : délibération N° 2009-A060 du 31 mai 2009
- Extension du périmètre retenu : délibération 2012-A123 du 12 juillet 2012, modifiant la précédente

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération de requalification des espaces extérieurs des 43 logements du groupe « Domaine de Tintaine » à Pertuis, réalisée par Famille et Provence.

Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du 16 mai 2013, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant de **25 460 €**. Cette aide correspond à 10% du prix de revient hors taxes.

Article 3 – Caractère de l'aide

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.
Si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Article 4 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 20% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux), accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

**Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le**

Pour Famille et Provence

Pour la Communauté du Pays d'Aix

**Le Directeur Général
Alain COURAZIER**

**Le Vice Président Délégué
Jean-Claude FERAUD**

*Conformément à la délibération N° du Bureau du
16 mai 2013*

OBJET : Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - Résidentialisation et requalification des espaces extérieurs "Domaine de Tintaine" à Pertuis - 43 logements - Famille et Provence

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

23 MAI 2013